

– CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017 –

L'an deux mille dix-sept, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Véronique DRAY (arrivée à 19 h 05), M. Eric BATAILLE, Mme Camélia CHALLOY.

Pouvoirs : Mme Dominique AUGER à M. Eric BATAILLE.

Absents excusés : Mme Blandine SOULAY, M. Frédéric CARRÉ.

Secrétaire : Mme Armelle PERRON.

– ORDRE DU JOUR –

1. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à RAMBOUILLET TERRITOIRES,
2. Approbation des nouveaux statuts du SIRR,
3. Elections des délégués au SIRR,
4. Décision modificative au budget.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : **Classe transplantée à GUEDELON.**

Le Conseil municipal accepte cette demande.

2017.01 / ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

M. le Maire informe le Conseil municipal que par arrêté en date du 27 décembre 2016, le Préfet des Yvelines a autorisé la fusion de la Communauté d'Agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs. La Communauté d'Agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES est composée de 36 communes pour une population de 77 782 habitants. Le nombre de délégués est fixé à 67 dont un seul titulaire et un suppléant pour Gazeran.

M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

Les résultats des élections ont désigné à l'unanimité :

Délégué titulaire : M. Emmanuel SALIGNAT

Délégué suppléant : Mme Florence HOIZEY

Arrivée de Mme DRAY.

2017.02 / APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (SIRR).

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu la délibération n° 2014-15 du Conseil municipal relative à la désignation des délégués de la commune au sein du SIRR,
- Vu que le SIRR est devenu un syndicat à vocation unique suite à la cessation de la compétence "compostière",

- Considérant la modification de ses statuts,
Délibère et décide, à l'unanimité des votants d'approuver les nouveaux statuts du SIRR.

2017.03 / MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SIRR

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu la délibération n° 2014-15 du Conseil municipal relative à la désignation des délégués de la commune au sein du SIRR,

Vu que le SIRR est devenu un syndicat à vocation unique suite à la cessation de la compétence "compos-tière",

- Considérant que conformément à l'article 6 desdits statuts, le comité syndical ne doit comprendre que deux délégués titulaires et deux délégués suppléants représentant la commune de GAZERAN et qu'il y a lieu de modifier la liste des délégués du Conseil municipal,

- Délibère et décide, de procéder aux désignations suivantes :

Délégués titulaires (à l'unanimité des votants) : M. Emmanuel SALIGNAT - M. Daniel MOREAU

Délégués suppléants (Contre : Mme AUGER, M. BATAILLE) : M. Jean BRÉBION - M. Gilles MERCIER

2017.04 / DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à la majorité (Contre : Mme DRAY, Abstentions : M. MERCIER, Mme HUARD DE LA MARRE, Mme PERRON)

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTION CRÉDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Réseaux Fonds de péréquation des ressources intercommunales	615232	5 416,00	73925	5 416,00
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	-	5 416,00	-	5 416,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

2017.05 /CLASSE TRANSPLANTÉE À GUEDELON

Mme PETIT présente au Conseil municipal le projet de classe de découverte à GUEDELON.

Mme MERLE, institutrice des CM1-CM2 souhaiterait que ses 29 élèves partent en classe de découverte à GUEDELON dans l'Yonne, du 3 au 5 juillet 2017. Le coût est estimé à 6 000 Euros.

Mme PETIT souhaiterait connaître l'avis du Conseil municipal sur cette classe transplantée, car la commune doit réserver rapidement le gîte et verser un acompte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte d'organiser une classe de découverte à GUEDELON du 3 au 5 juillet 2017 pour les élèves de CM1-CM2.

La séance est levée à 19h25.